



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS

Bureau syndical du 31 / 01 /2017 Compte-rendu

Étaient présents : Mesdames et Messieurs. BLONDON Gérard, MONIN-PICARD Louis, NEGRO Françoise, , BAVUZ Michel, MORTREUIL Patrice, MICOUD Jean-Yves, GUIGNIER Frédéric.

Étaient excusés : D'HABERES MARIE-JEANNE, PICHON-MARTIN Jacques

Secrétaire de séance : M MORTREUIL Patrice

Ordre du jour :

- ✚ Point sur les dossiers suivis par le Président
- ✚ Préparation du budget primitif 2017
- ✚ Validation de l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical
- ✚ Compte-rendu des commissions
- ✚ Questions diverses

En introduction, Gérard BLONDON remercie les membres du bureau de leur présence. Il rappelle l'importance que revêt le vote du budget. Il précise qu'il attend des membres du bureau un soutien plein et entier lors du futur Conseil Syndical organisé sur le même thème.

✚ *Point sur les dossiers suivis par le Président*

Monsieur BLONDON transmet la parole à Olivier MAURIN sur ce point.

Olivier MAURIN rappelle brièvement les quatre décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

- Signature d'une convention avec la CCLA pour la participation financière à la diffusion du journal 2016 du contrat de bassin,
- Choix du nouveau prestataire informatique : la société MOSAÏC,
- Mise en place des fiches de postes dans le cadre du nouveau régime indemnitaire.
- Dépôt de plainte, suite à une tentative de fraude informatique.

✚ *-Préparation du budget primitif 2017*

Monsieur le Président rappelle le contexte de tension dans lequel est élaboré ce budget (situation financière compliquée pour les communes, évolution programmée des statuts du syndicat, désengagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, surtout en ce qui concerne l'aide aux frais de fonctionnement...)

Cette introduction faite, M BLONDON demande à Cécile VILLATTE de présenter la section de fonctionnement. Après avoir rappelé les résultats provisoires de l'exercice 2016, Cécile VILLATTE présente les dépenses inscrites pour 2017. Elle passe rapidement sur les dépenses à caractère général et détaille plus complètement l'article 617 relatif aux frais d'études et de recherches. L'article 617 retrace les actions du contrat qui demeurent inscrites en fonctionnement (communication, aide et assistance pour les études foncières, aide et assistance sur les zones humides...).

Cécile VILLATTE rappelle également le transfert des frais de ripisylve à la section d'investissement.

Monsieur ALLEGRET souhaite savoir pourquoi il y a un tel écart entre les prévisions budgétaires et les réalisations pour 2016.

Cécile VILLATTE précise que lors des prévisions budgétaires l'intégralité des dépenses est inscrite au budget mais que la réalisation de ces dépenses est conditionnée par de nombreux paramètres. Il peut en résulter un décalage temporel pour la réalisation de ces dépenses. Cela est précisément le cas pour l'exercice 2016.

Cécile VILLATTE présente succinctement les chapitres 012(charge de personnel) et 065 (autres charges de gestion courante) de la section de fonctionnement.

Monsieur OCCELLI se félicite que pour l'exercice 2017 l'intégralité des postes des salariés ait pu être conservée.

Cécile VILLATTE précise que les dépenses affectées à ce chapitre sont même en augmentation afin de pallier la revalorisation attendue des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

M ALLEGRET s'étonne que les dépenses du chapitre 065 soient stables pour 2017 alors que l'un des vice-présidents ne perçoit plus d'indemnité.

Cécile VILLATTE explique cette stagnation par le fait qu'il a été pris en compte une incertitude normale sur les taux de cotisation et les taxes qui apparaissent dans ce chapitre.

Le fait de conserver le montant identique doit permettre de ne pas procéder à une décision modificative budgétaire au cours de l'année 2017.

M BLONDON intervient et rappelle que, au regard du travail et des frais engagés par les vice-présidents dans le cadre de leur mission, il est opposé à une diminution du montant des indemnités.

Pour Monsieur BLONDON, afficher une diminution des indemnités relève de la démagogie.

Cécile VILLATTE présente ensuite le chapitre 066 consacré aux frais financiers. Elle explique que le montant indiqué correspond aux sommes nécessaires pour payer les frais liés à l'emprunt, ceux liés à la ligne de trésorerie et le remboursement des intérêts de l'année.

Monsieur BLONDON précise que le déblocage des fonds ainsi que l'utilisation de la ligne de trésorerie seront envisagés dans la perspective de minimiser les coûts financiers pour le budget du SIAGA.

Cécile VILLATTE achève la présentation des dépenses de fonctionnement avec le chapitre 042 consacré aux amortissements. Elle précise immédiatement que le chiffre indiqué est un chiffre maximal et qu'il devra être affiné en collaboration avec le trésorier. En tout état de cause, le montant ne pourra que varier à la baisse.

Monsieur ALLEGRET souhaite qu'on lui précise le fonctionnement des amortissements.

Monsieur MONIN-PICARD rappelle que le mécanisme de l'amortissement est un mécanisme obligatoire qui en réalité n'impacte pas la trésorerie du syndicat car il s'agit d'écritures d'ordres. Cependant, ce mécanisme permet de générer des recettes destinées à favoriser l'investissement futur.

Monsieur MONIN-PICARD complète ses propos et explique que le montant inscrit en recettes de fonctionnement concerne l'amortissement des immobilisations acquises et qu'il se retrouve à l'identique en dépenses d'investissement. Monsieur MONIN-PICARD précise alors que les subventions affectées au financement de ces immobilisations sont inscrites quant à elles en recettes d'investissement et qu'elles se retrouvent donc pour le même montant en dépenses de fonctionnement.

Les membres du bureau constatent également qu'une provision (20 000 €) pour dépenses imprévues a été inscrite.

La présentation des recettes de fonctionnement est l'occasion pour Cécile VILLATTE de préciser que 2017 sera une année durant laquelle le Syndicat encaissera de nombreux soldes de subventions mais que les opérations concernées n'engendreront plus de dépenses. En ce qui concerne les dépenses, de fonctionnement, par exemple, il n'y aura plus de plantation d'arbres et l'Agence de l'Eau demande de baisser les dépenses en communication. Elle ne financera plus qu'un journal par an.

Cécile VILLATTE en conclut que cet état de fait permettra de renforcer la section de fonctionnement et que cela est bénéfique car au regard de la diminution des inscriptions dans cette section, les années à venir verront une nette diminution des recettes mais une stagnation, voire une hausse des charges fixes.

La question d'un éventuel versement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est posée.

Monsieur le Président comme Cécile VILLATTE précise que la volonté qui a présidé à l'élaboration du budget est d'éviter ce versement afin de

- Conserver une section de fonctionnement relativement élevée pour pallier les futures baisses de rentrées de subvention.
- Ne pas voir une somme transférée de manière irréversible vers la section d'investissement alors qu'elle pourrait se révéler utile dans les années à venir en section de fonctionnement.

Monsieur BLONDON demande ensuite à Olivier MAURIN de présenter la section d'investissement.

Olivier MAURIN commence la présentation par les dépenses d'investissement.

Il les détaille chapitre par chapitre et insiste sur la diminution des inscriptions budgétaires par rapport à 2016.Olivier MAURIN rappelle certains points :

- Que les dépenses de ripisylves sont toutes inscrites en section d'investissement. Le montant prévisionnel inclut quelques opérations relatives aux zones humides qui seront réalisées dans le cadre du marché d'insertion mis en place pour la gestion de la ripisylve.

- Que les montants inscrits pour les acquisitions de terrains sont importantes mais qu'elles permettent de se rendre maître du foncier pour les travaux, y compris ceux relatifs à des zones humides
- Que les sommes inscrites en 2016 pour la première tranche des travaux ont été utilisées en totalité et que les inscriptions pour la tranche 2017 sont en hausse et représentent un réel effort de la part du syndicat.

Didier GIRARD souligne le fait que les travaux sur la Renouée du Japon ne sont pas inscrits pour l'année 2017. Monsieur BLONDON précise qu'il ne s'agit pas d'un abandon de ce type de travaux mais plus d'une pause dans un contexte financier difficile

Monsieur BAVUZ constate que quelques délégués n'apprécient que très modérément ce type de travaux. Il évoque ensuite une solution alternative qui paraît moins onéreuse mais qui ne peut s'appliquer que dans des conditions bien particulières.

Pour finir, il reconnaît comme M BLONDON que le fait de ne pas avoir réinscrit ces travaux pour 2017 ne signifie pas pour autant leur abandon pour les années à venir.

Monsieur BLONDON tient ensuite à remercier l'intervention déterminante de Monsieur OCCELLI dans les négociations foncières nécessaires à la réalisation des travaux de restauration du Merdaret. Monsieur OCCELLI précise que la SAFER ne l'a jamais sollicité pour faciliter les contacts avec les propriétaires, dans un contexte foncier particulier. Certains propriétaires se sont d'ailleurs plaints de la façon de procéder de la SAFER. En cas d'issue positive des négociations sur St Joseph de Rivière, le SIAGA pourrait recueillir en 2017 des promesses de vente pour une surface d'environ 5ha de forêt alluviale.

Monsieur GUIGNIER interroge M BLONDON pour savoir à quel compte sont inscrites les sommes qui devaient être provisionnées au titre du travail mené par le « groupe urgence ».

Olivier MAURIN lui précise que, effectivement, il n'existe aucune inscription formelle mais que plusieurs articles comportent des sommes qui peuvent être utilisées dans ce cadre en cas de besoin.

Olivier MAURIN précise que cette non inscription est volontaire afin de ne pas « inciter » les membres du syndicat à venir solliciter des fonds alors que les dégâts qu'ils subissent ne relèvent pas de la grille élaborée par le « groupe urgence ».

Lors de l'évocation des sommes inscrites pour l'opération d'actualisation de l'espace scénographique aux ECHELLES, Monsieur OCCELLI s'étonne du relatif manque de « fair-play » des dirigeants de cette structure qui ne soulignent que très rarement l'effet positif de l'action du SIAGA pour ce lieu récréatif.

Monsieur ALLEGRET reconnaît à son tour qu'une signalétique plus appropriée pour signaler la présence de l'espace scénographique devrait être envisagée dans le cadre des sommes inscrites au budget pour cette opération.

L'ensemble du bureau syndical abonde dans son sens.

Suite à cette remarque, Monsieur ALLEGRET s'interroge sur les recettes à recevoir dans le cadre de cette actualisation.

Olivier MAURIN reprend la parole et explique les recettes sont divisées entre une aide de la région et une aide de l'agence de l'eau et qu'en conséquence, elles apparaissent sous deux articles différents mais s'élèvent bien au 80 % d'aide annoncées.

L'analyse des recettes d'investissement qui en suit ne soulève aucune remarque de la part des membres du bureau syndical.

Validation de l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical

Monsieur BLONDON demande à Cécile VILLATTE de présenter le point suivant.

Monsieur GUIGNIER propose que lors du prochain Conseil Syndical, il soit fait un point sur l'avancée du travail sur la modification des statuts.

Cécile VILLATTE modifie le projet d'ordre du jour en conséquence.

Monsieur ALLEGRET quant à lui propose, qu'au regard de la brièveté du délai pour procéder à la modification des statuts, il soit mis en place une information « publique » à destination des Maires des communes, des Présidents des EPCI-FP concernés, des délégués syndicaux et du personnel technique.

L'intégralité des membres du bureau syndical souscrit à cette proposition.

Compte-rendu des commissions

Ce point n'a donné lieu à aucun débat.

Le Président demande à Monsieur BAVUZ ainsi qu'à Didier GIRARD de présenter succinctement l'avancée des travaux engagés par le SIAGA.

M BAVUZ évoque la dernière réunion de chantier sur le MALAFOSSANT. Il regrette qu'un agent des services de l'État ne cesse de demander des travaux qui ne figuraient pas au projet initial de remise en état du MALAFOSSANT.

Didier GIRARD se joint aux regrets exprimés par Monsieur BAVUZ sur ce point.

Didier GIRARD reprend la parole pour finir de présenter l'avancée des travaux. Il reconnaît que sur le MALAFOSSANT, la société a pris un léger retard dû au temps mais qu'elle réalise un excellent travail qu'elle devrait achever avant la date initialement prévue, soit vers la mi-mars.

Pour les travaux réalisés à Saint-Laurent-du-Pont, Didier GIRARD précise qu'ils se sont très bien déroulés.

La séance est levée à 21h.

Le Président du SIAGA
Gérard BLONDON